

## Fiche 4 : Diagnostic du territoire 2 : Les services et ressources disponibles

Le « diagnostic du territoire » se compose idéalement de trois dimensions :

- Des données sociodémographiques, statistiques et topographiques qui donnent une « image » de la commune et de ses quartiers ;
- Une recension des services à destination des aînés, qui offre un aperçu des ressources existantes dans la commune ;
- Une écoute de « la parole des aînés » qui assure une prise en compte réelle de leurs besoins.

Pour structurer les deux dernières dimensions, et s'assurer de ne pas limiter les thèmes abordés aux enjeux socio-sanitaires du vieillissement, on conseille de reprendre les huit dimensions proposées par l'OMS pour explorer les contours possibles du vieillissement actif (voir fiche action 1). Cela étant, ces dimensions doivent être réappropriées (et donc possiblement adaptées localement) ; certains thèmes complémentaires peuvent surgir à l'instar de la maltraitance ou des démences et maladies apparentées à la maladie d'Alzheimer.

Même si des parties de diagnostics existent déjà localement, il est crucial de prendre le temps de mener ce diagnostic de la manière la plus complète possible (appui sur les 8 domaines de l'OMS), en encourageant l'intersectorialité et surtout, en travaillant **avec** les aînés. Le temps du diagnostic est aussi un temps d'apprentissage et de mise en confiance des acteurs au sein du COPIL ; il peut aussi être l'occasion de mettre en avant, sur la scène publique (via le journal et/ou le site internet de la commune, des informations ciblées, des associations membres du COPIL, etc.) le lancement de la démarche VADA.

### Recension des services et ressources à destination des aînés

Afin de poser un diagnostic local complet, il importe de connaître, à un moment précis, l'état des services (sociaux, associatifs, privés) et des ressources (ciblées sur les aînés à l'instar d'une « maison de repos » ou NON ciblées sur les aînés à l'instar d'une « maison de quartier ») sur le territoire communal donné.

Bien souvent, au sein des communes, il existe des formes plus ou moins abouties et systématiques de ces services.

Afin de garantir l'approche intersectorielle de la démarche d'une part et dans un souci de ne pas « se limiter » aux seules activités ciblant des aînés (comme dans le bénévolat par ex.) d'autre part, il est suggéré d'opérer cette recension en partant des 8 domaines du vieillissement actif de l'OMS (voir fiche action 1).

« Cette étape fournit l'occasion aux membres du comité de pilotage de miser sur ce qui est déjà en place tout en s'assurant d'éviter le chevauchement des actions à venir et de celles qui existent. » (Équipe de recherche VADA-Québec & Carrefour action municipale et famille, 2013, p. 23). L'objectif de cette recension est de partir d'une base commune de connaissance des services existants – ou manquants - au sein du COPIL.

### Référence

Équipe de recherche VADA-Québec & Carrefour action municipale et famille. (2013). *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés*. Québec : Secrétariat aux aînés.